

Edito

J'ai le plaisir de vous présenter cette 15^{ème} Lettre d'information du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Beauce Gâtinais en Pithiverais. Celle-ci est entièrement dédiée au second Contrat Local de Santé (CLS) 2020-2023.

Malgré le contexte sanitaire lié à la COVID 19, qui a fortement retardé et modifié la préparation avec les acteurs et partenaires oeuvrant dans le champ de la santé et/ou du médico-social, nous avons pu élaborer, ensemble, un nouveau programme. Dans la continuité du CLS 2017-2020 pour certaines actions, mais aussi en nous attachant à travailler à des réponses structurantes et opérationnelles, comme pour la santé mentale, l'aide aux aidants, etc., d'autres thèmes sont nouveaux, tels que le sport-santé, la santé-environnement...

La mise en oeuvre de ce second CLS se fera avec l'appui des différents partenaires du territoire. Le PETR continuera à jouer son rôle d'animation locale et technique auprès des porteurs de projets, dans le but de faciliter la réalisation des actions et d'en faire émerger de nouvelles.

Depuis 2017, la situation en terme de démographie médicale ne s'est pas améliorée. Notre territoire reste en souffrance, alors même que les acteurs se coordonnent à travers la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Notre défi au cours des 3 ans de ce nouveau CLS sera d'inverser cette tendance.

Bonne lecture et bonne santé !

Monique BÉVIÈRE, Présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Les CLS, en bref ...

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'une des mesures issues de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009. Cet outil de contractualisation permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé présents sur un territoire dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il porte sur différents aspects tels que la promotion et la prévention de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social (Article L.1434-17 du Code de la santé publique).

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 dans son article 158 a conforté le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les collectivités locales, pour décliner le projet régional de santé (PRS) sur un territoire donné. Ainsi, le CLS permet d'être au plus près des problématiques locales et de s'adapter aux spécificités du territoire. La mise en place d'un Contrat Local de Santé nécessite l'implication de tous les acteurs (professionnels, élus, population.) Ce projet s'inscrit dans une démarche participative.

SOMMAIRE

PAGE 1 : Edito	PAGE 3 : Le contexte d'élaboration du CLS	PAGE 6 (suite) : Infos pratiques
Les CLS, en bref ...	PAGES 4 et 5 : Un nouveau contrat	Bon à savoir ...
PAGE 2 : Le territoire concerné par le CLS	construit en 5 axes et 16 fiches-actions	Contact
Le contexte local	PAGE 6 : Infos santé	
	Communiquons ensemble ...	

Le Contrat Local de Santé

Le territoire concerné par le CLS

Le Contrat Local de Santé couvre tout le territoire du PÉTR Beauce Gâtinais en Pithiverais. Ainsi, il s'étend sur 78 communes, regroupées en 3 communautés de communes (la Communauté de Communes du Pithiverais (31 communes), la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais (32 communes), la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (15 communes), pour une population de 63 498 habitants (population légale 2021 – INSEE 2018).



Le contexte local

D'après les données du Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), en septembre 2020, le PÉTR Beauce Gâtinais en Pithiverais dénombre 27 médecins généralistes. On recense 13 chirurgiens-dentistes, 17 masseurs-kinésithérapeutes, 48 infirmières, 7 orthophonistes. On ne compte aucun gynécologue, ni pédiatre, ni psychiatre.

Sur le territoire concerné par le CLS du PÉTR Beauce Gâtinais en Pithiverais nous avons donc moins de médecins, en comparaison avec les départements ou régions voisins, mais à contrario plus d'exercices regroupés, plus de liens (CPTS) et d'échanges entre partenaires (CLS).

Le constat :



- Diminution notable de professionnels de santé sur le territoire (départs en retraite) ;
- Manque de professionnels de santé sur le territoire ;
- Vieillesse des médecins en activité ;
- Renoncement aux soins et report sur les services d'urgence ;
- Problématique de mobilité ;
- Isolement des personnes âgées.



- Centre Hospitalier de Pithiviers ;
- MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaires) à Pithiviers ;
- MSP à Beaune-la-Rolande ;
- MSP en cours de projets, à Puisseaux et au Malesherbois ;
- CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ;
- PTA (Plateforme Territoriale d'Appui) ;
- CLSM (Conseil Local en Santé Mentale) en développement.

Le contexte d'élaboration du CLS 2020-2023



Le premier Contrat Local de Santé (CLS) du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais est arrivé à échéance en septembre 2020.

Compte tenu des résultats positifs de son évaluation, les élus du territoire ont souhaité poursuivre la démarche en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région Centre-Val de Loire, avec l'ambition d'une contractualisation d'un nouveau CLS 2020-2023.

Les réunions et ateliers de concertation pour l'élaboration de ce second CLS auraient dû avoir lieu entre mars et juillet 2020, ce qui n'a pas été possible en raison de la crise sanitaire COVID 19.

Des rendez-vous individuels avec les structures et les acteurs concernés ont toutefois permis d'avancer. Pour finaliser la construction de ce 2nd CLS, le PETR a organisé une série d'ateliers qui se sont tenus à la salle des fêtes de Dadonville les 24 et 25 septembre 2020.

Ces réunions ont permis de :

- Partager le bilan des actions du premier CLS ;
- Faire des choix stratégiques ;
- S'approprier la démarche globale du CLS ;
- Afficher la volonté de travailler avec les autres structures existantes comme la CPTS.

A l'issue de ces réunions, la stratégie du nouveau CLS s'est structurée autour des 5 axes suivants :

- **Axe 1 : Mettre en place des actions de prévention, promotion de la santé ;**
- **Axe 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé ;**
- **Axe 3 : Mise en réseau des acteurs pour favoriser l'attractivité du territoire ;**
- **Axe 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé ;**
- **Axe 5 : Transversal autour de la communication.**

Bref bilan du CLS 2017-2020

Sur les 21 actions prévues au contrat, 17 ont été réalisées par les acteurs et les différents porteurs de projets. L'action n° 20 « Former et sensibiliser les acteurs du territoire aux conduites à risque et aux addictions » a été réalisée après la fin de ce 1er contrat. 2 actions sont en cours d'achèvement. 1 seule action n'a pas été réalisée. Elle le sera au cours du second CLS.

Actions en cours
d'avancement :
2/21 (9%)

Actions non finalisées :
1/21 (- de 5%)



Actions réalisées :
18/21 (86%)

Pourcentage de réalisation des actions du CLS 2017-2020 au moment de l'évaluation finale.



Le Contrat Local de Santé

Un nouveau contrat construit en 5 axes et 16 fiches-actions

Axe 1 - Mettre en place des actions de prévention, promotion de la santé



Les objectifs généraux :

- Promouvoir la santé et le bien-être de la population dans son ensemble ;
- Apporter un soutien à la parentalité dans une dynamique de réseau et de partenariat ;
- Promouvoir l'aide et le soutien aux aidants afin de permettre le maintien en santé des proches aidants ;
- Favoriser le lien intergénérationnel.



Fiche-action 1 - Mettre en place des actions de prévention autour des « sujets classiques » de santé publique (hygiène de vie, nutrition, comportements à risques, vie affective et sexuelle, santé mentale) vers le public ;

Fiche-action 2 - Mettre en place des actions autour de la question de la parentalité (ex : semaines de la parentalité, formation des professionnels de l'enfance ...) ;

Fiche-action 3 - Promouvoir l'aide et le soutien aux aidants ;

Fiche-action 4 - Mettre en place des actions favorisant le lien intergénérationnel.

Axe 2 - Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé



Les objectifs généraux :

- Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux droits des adolescents ;
- Créer du lien et coordonner les différents acteurs sur le thème de la santé mentale, afin de favoriser une culture commune et la complémentarité des partenaires pluridisciplinaires ;
- Construire des actions en faveur de l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de précarité ;
- Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soin des personnes âgées et ou des personnes en situation de handicap via l'outil de la télémédecine ;
- Favoriser une meilleure prise en charge des patients atteints d'une maladie chronique.



Fiche-action 1 - Développer l'accueil, l'écoute et la prévention du mal-être des jeunes ;

Fiche-action 2 - Déployer le CLSM sur le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ;

Fiche-action 3 - Favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité sur le territoire ;

Fiche-action 4 - Favoriser une meilleure prise en charge du parcours de soin des personnes âgées et ou des personnes en situation de handicap ;

Fiche-action 5 - Favoriser une meilleure prise en charge des patients atteints d'une maladie chronique.



Un nouveau contrat construit en 5 axes et 16 fiches-actions (suite)

Axe 3 - Mise en réseau des acteurs pour favoriser l'attractivité du territoire



Les objectifs généraux :

- Organiser le territoire pour offrir de bonnes conditions d'accueil aux professionnels de santé, notamment dans le cadre du service sanitaire ;
- Favoriser l'interdisciplinarité des actions ;
- Coordonner les actions du CLS avec les enjeux des principaux acteurs de la santé et plus particulièrement de la CPTS Beauce Gâtinais, du Centre Hospitalier de Pithiviers ;
- Impulser une dynamique d'actions collectives.



Fiche-action 1 - Accueillir sur le territoire les professionnels de santé, notamment les étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire ;

Fiche-action 2 - Impulser une dynamique d'actions collectives entre MSP ou structures collectives de santé ;

Fiche-action 3 - Articuler les actions et la démarche du CLS avec celles de la CPTS.



Axe 4 - Promouvoir un environnement favorable à la santé



Les objectifs généraux :

- Sensibiliser à la question de l'habitat indigne et à la qualité de l'air intérieur ;
- Sensibiliser les habitants aux risques liés aux produits chimiques, ménagers, et aux médicaments ;
- Faire de la thématique Sport-Santé un facteur de bien-être sur le territoire ;
- Intégrer le territoire dans le programme national « Culture et Santé » en faisant de l'accès aux loisirs et à la culture pour tous, un potentiel inclusif pour toutes les personnes.



Fiche-action 1 - Améliorer le cadre de vie, lutter contre l'habitat indigne ;

Fiche-action 2 - Développer le Sport-Santé Bien-être sur le territoire ;

Fiche-action 3 - L'accès à la culture pour tous, en particulier, les personnes en situation de handicap.

Axe 5 - Communication



Les objectifs généraux :

- Améliorer la communication des actions du CLS pour toucher un plus grand nombre de personnes et principalement les usagers.



Fiche-action unique - Communication autour des actions du CLS.

Le Contrat Local de Santé

Info santé

Vous n'avez pas de médecin-traitant ou bien celui-ci/celle-ci n'est pas disponible . . .

Vous pouvez appeler au

08 01 90 45 00

Ce service est ouvert de 8h à 18h, du lundi au vendredi.

Il s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire Beauce-Gâtinais dont l'état de santé le nécessite.

Un secrétariat vous accueillera pour vous orienter au mieux.



Communiquons ensemble...

Pour la prochaine Lettre Santé...

Vous souhaitez transmettre une information en lien avec la santé qui peut intéresser les habitants ou les professionnels du territoire ?
Vous souhaitez recevoir les futures newsletters ?

Envoyez-nous un mail à :
sante.pbgp@orange-business.fr

Infos pratiques

Le Contrat Local de Santé est disponible sur le site internet du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais :
www.pays-du-pithiverais.fr/contrat-local-de-sante



Bon à savoir ...



Tout ce qu'il faut savoir du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais est sur le www.pays-du-pithiverais.fr

PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 Bis Faubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 64 02 - Fax : 02 38 30 72 87

Contact

**Méta FADIGA ou
Christophe de LA MURE,**
Chargés de mission
du Contrat Local de Santé
sante.pbgp@orange-business.fr
Tel. : 02 38 30 87 17
Fax : 02 38 30 72 87